



Saint-Léger
des-Bois

Réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2018 Procès verbal de séance

Le vingt-deux novembre deux mil dix-huit, salle de la Mairie à 20 heures 30 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Maire de St Léger des Bois – dans la salle du Conseil.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs F. POQUIN, C. COURAUD, C. BADEAU, M. GRIMAULT, JM RASOAMANANA, H. MARIONNEAU, A. CORDIER, M. BILLOT, S. MEDINA, JY PELTIER, D. PASDELOUP, M.N ROCHEREAU, T. FREMOND et N. LIZAMBARD

Etaient excusés :

Martine LANDELLE, qui avait donné pouvoir à S. MEDINA
Loodje NGUERENGOU, qui avait donné pouvoir à C. COURAUD
Justine QUEQUER, qui avait donné pouvoir à A. CORDIER
Maria GENITONI qui avait donné pouvoir à H. MARIONNEAU
Patrice PLAISANT, qui avait donné pouvoir à JY PELTIER

Secrétaire de séance : Christelle COURAUD (en début de séance)

Assistait également à la réunion : M. Christine JEMIN (DGS)

- ♦ Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.
- ♦ M. le Maire donne lecture des autres pouvoirs.
- ♦ Il propose que la secrétaire de séance soit Mme Christelle COURAUD.
Adoption à l'unanimité.
- ♦ Il propose, à l'ordre du jour :
 - **3 ajouts** : prêt CAF – travaux cantine : contraction – régularisation imputation et DM n°5 / travaux périscolaire – montant total des subventions sollicitées / Subvention projet humanitaire
 - **2 reports** : RH – commune nouvelle – adhésion au COS /finances – école et mairie – régularisation gestion des badges*Adoption à l'unanimité.*

I/ Présentation projet humanitaire – Julien FLEURET (98 – 2018)

M. le Maire informe le Conseil qu'il a – précédemment rencontré Julien FLEURET (Légérois), qui avait sollicité un rendez-vous – et lui a demandé de venir présenter son projet devant le Conseil Municipal.

Présentation du projet par J. FLEURET : projet mené avec un autre jeune Dorian ROCHEREAU. Projet humanitaire de récolter des vêtements et chaussures de sport – notamment de running – et les apporter au Kenya – lors de leur séjour.

Objectif : aller s'entraîner au Kenya : « Terre de la course à pied » pour pouvoir s'intégrer avec les sportifs du pays et ainsi parfaire leurs performances.

Le village est à 2 400 m d'altitude.

Depuis le début de l'année, ces 2 jeunes font du porte à porte pour récolter des dons et avoir des sponsors.

Le coût du voyage : 1 800 € à 2 000 €/ personne

Présentation d'un powerpoint.

Après divers échanges avec les Elus,

M. le Maire propose de verser une subvention de 200 € afin de soutenir cette œuvre humanitaire.

Adoption à l'unanimité.

II/ FINANCES – TRAVAUX CANTINE – PRET CAF : autorisation – régularisation et Décision Modificative n°5 (99-2018)

Monsieur le Maire

EXPOSE :

- qu'un **prêt de 57 500 €** a été consenti par la CAF pour les travaux cantine, en août 2014. Ce prêt a été accordé, sans intérêt, et est remboursable en 10 annuités, à partir de l'année suivant la mise en paiement de la totalité du prêt.
- que ce prêt a été encaissé en 2017(date de fin des travaux), mais que suite à une erreur d'imputation, cette somme a été portée au compte 1318 (titre n° 1758) au lieu du compte 16878.
- qu'il convient de **régulariser cette opération**.
 - que les remboursements annuels doivent s'effectuer sur le compte 16878 pour un montant de 5 750 € à compter du 01/01/2018.
 - qu'il est nécessaire de **procéder à la décision modificative n° 5 suivante :**

SECTION	N° compte	Intitulé	Montant
		DEPENSES	
Investissement	Chapitre 13 Article 1318	<i>Subventions d'investissement</i> <i>Subvention transférable</i>	+ 57 500 €
		RECETTES	
	Chapitre 16 Article 16878	<i>Emprunts</i> <i>Autres emprunts et dettes assimilés</i>	+ 57 500 €
		DEPENSES	
	Chapitre 16 Article 16878	<i>Emprunts</i> <i>Autres emprunts et dettes assimilés</i>	+ 5 750 €
	Article 1641	<i>Emprunts en euros</i>	- 5 750 €

--	--	--	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la **contraction** de ce prêt.
- **APPROUVE** cette **régularisation**
- **APPROUVE** cette **décision modificative n°5**

Adoption à l'unanimité.

**III/ GROUPE SCOLAIRE LES GRANDS CHENES – RESTRUCTURATION SALLES
ACTIVITES ET MOTRICITE – SUBVENTIONS CONTRAT METROPOLITAIN
(96-2018)**

M. le Maire

PRECISE

- par délibération du 13 février 2018, vous avez approuvé la réalisation de la restructuration de salles d'activités et de motricité – dans le groupe scolaire les Grands Chênes.

Le montant total estimatif du projet s'élève à ce jour à : **348 286,84 € HT**

- pour cette opération, la commune bénéficie de subventions :
 - de l'**ETAT** – à travers la DSIL – pour un montant de **166 612,80 €** (accord du 24 juillet 2018)
 - de la **CAF** pour une subvention de **50 000 €** (accord du 15 octobre 2018)
- une subvention de **50 400 €** peut être attribuée par la **Région des Pays de la Loire**, sur proposition d'Angers Loire Métropole (Conseil Communautaire du 16.04.2018).
- le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

Financier	Montant HT
Etat (DSIL)	166 612.80 €
CAF	50 000.00 €
Région (CDM)	50 400.00 €
Commune de ST LEGER DES BOIS	81 274.04 €

PROPOSE

- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus
- d'autoriser M. le Maire à solliciter **une subvention de 50 400 €** auprès de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Contrat de Développement Métropolitain.
- que la commune s'engage à prendre en charge ce qui résulterait d'une diminution des subventions.

Adoption à l'unanimité.

**IV/ FINANCES – Remboursement prêt relais du Crédit Agricole - pour travaux cantine
(100-2018)**

Monsieur l'Adjoint en charge des Finances

EXPOSE que

- que la commune avait contracté un « emprunt relais » auprès du Crédit Agricole, en attendant le versement des subventions, notamment celle de l'ETAT d'un montant de 98 735 €
- les subventions étant encaissées, il convient de procéder au remboursement par anticipation de ce prêt de 95 000 € n° 10000550073, réalisé le 13 octobre 2017.

▪ la commune s'engage à rembourser « par anticipation »– sur la base du décompte fourni par le Crédit Agricole – ce prêt relais, en procédant aux opérations suivantes :

- ♦ remboursement du capital – cpte 1641 – 95 000 €
- ♦ remboursement des intérêts – cpte 66111 – 83.21 €

Soit un remboursement total de **95 083,21 €**

M. Le Maire remercie l'adjoint aux finances et souligne la qualité des négociations qu'il avait mené lors de la contraction de ce prêt relai puisque le cout collectivité de ce montage s'élève à seulement 83€.

Adoption à l'unanimité.

VI/ FINANCES – durée des amortissements (101-2018)

Monsieur l'Adjoint en charge des finances,

EXPOSE que

▪ L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes du bilan.

▪ La durée de l'amortissement est calculée sur une durée probable de vie, de la valeur du bien amortissable.

Elle est fixée pour chaque bien, ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, à l'exception de certains cas.

PROPOSE le tableau ci-après :

	Immobilisations	Durée
Incorporelles	Logiciels	2 ans
	Etudes et indemnités	5 ans
Corporelles	Mobilier et petits travaux	10 ans
	Autres acquisitions diverses	5 ans
	Gros travaux d'investissement	30 ans
Subventions versées	Subvention d'équipement versée	15 ans

Il est demandé si cette base est la même que la commune de St Jean. Qu'il aurait été judicieux de le préparer et de se mettre d'accord avec les élus de Saint Jean De Linières avant de nous le présenter.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas d'amortissements réalisés par la commune de St Jean, car pas d'obligation.

Par contre, ce sera une obligation, en commune nouvelle, car strate de + 3 500 habitants.

Il conviendra alors de s'appuyer sur cette base pour élaborer la nouvelle délibération applicable sur le territoire de la commune nouvelle.

Adoption à l'unanimité.

VI/ RH – SERVICE TECHNIQUE – CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - à TEMPS COMPLET (102-2018)

M. le Maire

RAPPELLE

▪ Que par délibérations de 2013 puis de 2015 le Conseil Municipal a passé avec l'état un Contrat Emploi Avenir-contrat aidé- ce qui a permis d'employer une personne au service des espaces verts. Ce contrat aidé d'une période de 3 ans s'est terminé le 26 mai 2016 ;

▪ Au terme de ces contrats, il avait été décidé d'intégrer cet agent aux effectifs de la Commune.

▪ Suite à une erreur interne, la création du poste, au sein du Conseil Municipal, ne fut pas délibérée, malgré un consensus sur le sujet.

Daniel P. : demande comment cela est possible ? Quand sera-t-il stagiaire ?

Mme Jemin : j'ai oublié de faire la déclaration.

- Par un arrêté en date du 27 mai 2016 un agent fut nommé sur un poste de « stagiaire » dans le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet.
- Le Conseil Municipal n'a pas créé de Poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet au 27 mai 2016. Il convient donc de créer ce poste avec effet rétroactif au 27 mai 2016.
- que ce poste portera la nouvelle appellation « **Adjoint Technique Territorial** » à compter du **1er janvier 2017** (suite au décret N° 2016-1372 du 12 octobre 2016 pour la FPT portant diverses dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégories C et B)

Adoption à l'unanimité.

VII/ RH – SERVICE ADMINISTRATIF – AUGMENTATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF de 50 % à 80 % (103-2018)

M. le Maire

RAPPELLE

- qu'un Poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe à temps non-complet de **18h50 par semaine**, a été créé par délibération en 2009.

PROPOSE

- de porter ce poste de **ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL** – de 50 % à 80 % - soit à **28 h semaine** à compter du **1^{er} décembre 2018**.

Les différentes interventions des Elus :

M. Noëlle ROCHEREAU : création d'un nouvel emploi ? Avons-nous les moyens financiers ?

Les nouveaux besoins correspondent à la commune nouvelle ?

Daniel PASDELOUP : est-ce réellement un besoin ? Il faut optimiser les missions et pas accroître les dépenses au moment de la création de la commune nouvelle. Il ne faut pas de dérive.

Le Maire : il y a des missions dans la commune nouvelle qui ne sont attribuées à aucun agent à ce jour – faute d'agent ...

Christelle COURAUD : quelles sont les missions qui manquent ?

Le Maire : les archives, l'accueil, l'état-civil

Cyril BADEAU : il y a des missions qui peuvent être externaliser (ex : au service technique : élagage ou autres ...)

Daniel PASDELOUP : plus difficile pour l'administratif, d'externaliser.

M. Noëlle ROCHEREAU : où en sommes-nous par rapport au ratio des dépenses du personnel (St Léger et St Jean) par rapports aux ratios départementaux et nationaux, concernant notre strate de population ?

Le Maire : on est inférieur à St Jean et aux autres communes de même strate. Il faut réfléchir et voir par rapport à nos besoins sans se caler sur les ratios car il ne s'agit pas de faire un rattrapage de la moyenne mais bien de répondre à un besoin.

Hélène MARIONNEAU : Béragère est partie. On recrute sur son poste. Y a-t-il une utilité à accroître le poste de 50 à 80 % ? Ne pouvons-nous pas attendre d'être en commune nouvelle, pour connaître nos besoins ?

Le Maire : les besoins sont identifiés, et aujourd'hui je n'ai plus d'agents pour assurer l'accueil dans son intégralité. Pour le remplacement de Béragère, nous recevons les candidats la semaine prochaine. Il peut y avoir des préavis à respecter.

Hélène MARIONNEAU : on ne peut pas attendre jusqu'en janvier d'être en commune nouvelle ?

Angéline CORDIER : la personne pour la comptabilité arrive quand ? On sait que des missions de Bérange vont lui revenir en gestion. Donc cela soulage le poste actuel.

Le Maire : cette personne arrive le 1 décembre. Nous avons des besoins pour la commune nouvelle, mais également actuellement, pour la commune de St Léger.

Daniel PASDELOUP : il faut étudier les besoins au niveau de la commune nouvelle, je suis d'accord. La nouvelle organisation dirigera l'ouverture du poste.

Le Maire : nos besoins sont déjà identifiés, à la fois pour la commune, et pour la commune nouvelle. Ce sont des missions très chronophages.

Christelle COURAUD : on ne connaît pas vraiment le fonctionnement futur.

Le Maire : on se doit d'anticiper.

Angéline CORDIER : actuellement, nous n'avons pas de comptable. Nous l'avons identifié et validé la création d'un poste à 100%.

Christelle COURAUD : on est effectivement en « grandes difficultés » actuellement sur St Léger. Le candidat retenu aura peut-être un préavis inférieur à 2 mois. Une négociation pourra peut-être être engagée par la collectivité de provenance ?

La personne choisie aura peut-être des méthodes de travail différentes qui feront que cela réorganisera encore ce poste.

Daniel PASDELOUP : on peut, peut-être, orienter l'embauche

Le Maire : cela a été fait, fléchage « social » : CCAS – école ..

Christelle COURAUD : on ne connaît pas vraiment le fonctionnement de la commune nouvelle

Angéline CORDIER : les agents ne savent toujours pas ce qu'elles feront demain

Christelle COURAUD : les agents de St Jean vont gagner du temps, car le téléphone sera sur répondeur lorsque la mairie sera fermée (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent).

Le Maire : on est déjà en « déficit » d'heures-agent, on ne va pas avoir « une baguette magique » avec la commune nouvelle ! Nous aurons besoin de temps pour l'accueil au niveau de St Jean.

Christelle COURAUD : on a déjà un poste à temps plein pour « accueil-compta », cela va ôter des missions que Bérange réalisait à l'accueil.

Le Maire : on connaît les missions que l'on va confier au nouvel agent : COMPTA- RH (partie administrative, et non management)

Mickaël BILLOT : on a bien noté que côté administratif on était « à flux tendu » entre 2014 et 2018. On a analysé le fait que l'on avait besoin d'un poste compta. Toujours est-il que l'accueil est resté ouvert durant cette période bien sûr au détriment de certaines autres tâches mais je pense que le recrutement « compta » devrait permettre un meilleur fonctionnement – sur le plan « mairie de St Léger », et soulager les autres agents de certaines missions.

Le Maire : je pense que cela ne suffit pas, c'est la raison pour laquelle je vous demande 30 % supplémentaires d'un équivalent temps plein.

Mickaël : en mutualisant avec St Jean – à compter de janvier – on ne peut pas « absorber » ces 30 % ? si ça n'est pas le cas on peut faire un point après le 1^{er} trimestre.

Le Maire : je vous invite à venir passer une journée en mairie pour voir la réalité du terrain. Vous pourrez ainsi mieux identifier les besoins.

Le comptable arrive le 1^{er} décembre – besoin d'une période de tuilage.

Christelle COURAUD : je suis complètement d'accord, je viens très souvent travailler en mairie : depuis avril-mai, les agents sont en retard sur de nombreux dossiers, suite aux divers arrêts maladie non remplacés, les congés d'été et le départ d'un agent. Il est prudent d'attendre la nouvelle organisation.

M. Noëlle ROCHEREAU : la préparation de la commune nouvelle occasionne une charge de travail supplémentaire ?

Le Maire : la population augmente, les besoins sont de plus en plus importants et l'Etat se désengage sur de nombreuses missions qui doivent être réalisées en mairie ..

Serge MEDINA : si le poste est ouvert, nous ne pouvons plus le fermer ?

Angéline CORDIER : si le poste est ouvert à 80 %, il sera difficile de le passer à 50 %
Le Maire : on pourra le fermer ou demander à l'agent de diminuer si les missions sont moindres.
Je vous rappelle que nous avons des besoins

Christelle COURAUD : on ne peut pas diminuer un poste comme on veut, et encore moins demander à un agent de diminuer son temps de travail.

Daniel PASDELOUP : on ne peut pas rester encore quelques mois à 50 % et voir si le passage à 80 ou 100 % est nécessaire ?

Le Maire : cela fait déjà quelques mois que l'on aborde ce sujet

Christelle COURAUD : pas en conseil municipal ?

Le Maire : non, au niveau des bureaux municipaux élargis

Daniel PASDELOUP : faisons attention à ne pas trop embaucher. Je ne suis pas contre, si les besoins ont bien été identifiés, mais il faut être vigilant à ne pas occasionner de dépenses supplémentaires non justifiées.

M. le Maire propose au vote : « *Etes-vous favorable à l'augmentation de 50 à 80 % ?* »

Vote à mains levées : Contre (6 voix) / Abstention (9 voix) / Pour (4 voix)

Résultat : vote *DEFAVORABLE*

A 21h44, devant le résultat du vote, M. le Maire se lève et annonce qu'il quitte la séance. Il laisse la présidence à Christelle COURAUD (1^{ère} Adjointe)

Changement du secrétaire de séance : Cyril BADEAU.

Poursuite de l'ordre du jour

**VIII/ RH – SERVICE ADMINISTRATIF – CREATION POSTE ADJOINT
ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} classe - à TEMPS COMPLET (95-
2018)**

Madame la 1^e Adjointe

RAPPELLE

▪ la délibération 67-2018 du 17 septembre 2018 autorisant à recruter un AGENT qui assurera la Comptabilité et une Partie des Ressources Humaines sur notre Commune.

1- L'ensemble des textes donnés dans la **délibération 67-2018**, restent valides

2- le travail de recherche et d'audition des candidats ayant été réalisé :

PROPOSE

▪ de créer un **Poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps plein catégorie C** à compter du **1^{er} décembre 2018**.

Adoption à l'unanimité.

Daniel PASDELOUP demande la parole.

Il souhaite avoir une explication sur le fait que le Maire ait quitté la séance, à la suite du vote sur l'élargissement du poste de 50 à 80 %.

C. COURAUD répond que ce sujet a été abordé – à plusieurs reprises – au niveau des réunions du bureau municipal élargi, et que les avis étaient partagés entre les Elus.

La semaine passée, le sujet a été réabordé. M. Le Maire connaissait notre position.

S. MEDINA précise que le Maire a voulu passer en force.

A. CORDIER ajoute que le Maire connaissait la position du BME avant de proposer le vote au conseil municipal.

IX/ RH – SERVICE PERISCOLAIRE, TAP et ETUDES – CREATION DE CONTRATS A DUREE DETERMINEE pour l'année scolaire 2018-2019 (104-2018)

Madame la 1^{ère} Adjointe

RAPPELLE

- les délibérations 51-2018 et 63-2018 concernant les créations de contrats temporaires ;
- il s'avère que certains termes utilisés ne sont pas en adéquation avec les lois et règlements en vigueur en date du 1 janvier 2017 et qu'il convient donc de reposer clairement et légalement notre délibération.

PROPOSE

- en raison de l'accroissement temporaire d'activité du 1 septembre 2018 au 5 juillet 2019 (loi 84 53 du CGC - 3-alinéa 1) pour l'année scolaire 2018-2019,

1 - de créer 8 contrats à durée déterminée à temps non complet sur le premier échelon du **GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL** aux durées hebdomadaires suivantes :

MISSIONS	Durée hebdomadaire sur temps scolaire
TAP et périscolaire	4 h 30 mn
TAP et périscolaire	4 h 30 mn
TAP et périscolaire	4 h 30 mn
TAP et périscolaire, et étude	4 h 30 mn
TAP et périscolaire, et étude	6 h 00 mn
TAP et périscolaire, étude et cour	10 h 45 mn
TAP et périscolaire, étude et cour avec cantine	24 h 00 mn
TAP et périscolaire, étude et cour Et présence temps de classe avec cantine	34 h 00 mn

2 - ces postes sont créés pour la période du **1^{er} septembre 2018 au 5 juillet 2019**.

3- des heures complémentaires pourront être rémunérées après validation de l'élu référent.

4- Monsieur le Maire ou son adjointe sont autorisés à procéder au recrutement de ces 8 agents, selon les lois et règlements en vigueur,

Adoption à l'unanimité

X/ Pour information : RH – services périscolaires et TAP - heures complémentaires prestataire

Madame la 1^{ère} Adjointe

RAPPELLE que l'autorisation RH de ce fonctionnement a été donné par M. Le Maire.

PRECISE :

- que la commune de St Léger « teste » la « nouvelle version » du logiciel COSOLUCE
- cet été, un étudiant a été recruté pour rentrer toutes les fiches « enfants » avec les divers services.
- le prestataire a repris le complément des fiches « non retournées par les familles » - fin août, a assisté à l'ensemble des formations (pour le logiciel et pour la formation « gestion des conflits » organisée pour l'ensemble du personnel en lien avec les enfants), a participé au « déménagement » avant les travaux du périscolaire sans oublier la gestion des problèmes de paramétrage du logiciel

Mme Jemin apporte les explications techniques dans le cadre de la convention signée avec le prestataire, en accord préalable avec M. le Maire.

Dans la convention signée avec le prestataire, il est prévu de pouvoir rémunérer des heures supplémentaires, sur justificatifs.

DEMANDE :

- la validation de régler, au prestataire, les 41 heures réalisées – en heures complémentaires (avec le justificatif à l'appui).

Adoption à l'unanimité

XI/ CULTURE – saison culturelle – versement subvention pour CLAP (105-2018)

Madame l'Adjointe à la Culture,

EXPOSE que

- qu'une subvention de 500 €, à l'attention de l'association culturelle CLAP, avait été envisagée pour l'ouverture de la saison culturelle. Il est rappelé que la saison culturelle 2018-2019 a été organisée – en commun – avec la commune de St Jean de Linières.
- il convient d'imputer cette dépense au compte 6574, qualité de subvention exceptionnelle.

Adoption à l'unanimité

XII/ - ECOLE – services périscolaires – avenant au règlement (106-2018)

Madame l'Adjointe, en charge des affaires scolaires

RAPPELLE

- qu'il n'avait pas été fait état dans le précédent règlement du montant de la facturation après 12h30, le mercredi midi : 7 € par ¼ d'heure entamé.

Adoption à l'unanimité

XIII/ GROUPE SCOLAIRE LES GRANDS CHENES - RESTRUCTURATION SALLES ACTIVITES ET MOTRICITE – CHOIX DES ENTREPRISES pour les lots 7 et 8 (97-2018)

M. BADEAU – Adjoint en charge des bâtiments

PRECISE

- que par délibération n°75bis-2018, en date du 20 septembre 2018, le Conseil avait délibéré sur le choix des entreprises. Or les lots 7 et 8 étaient infructueux.
- une nouvelle consultation a été lancée

PROPOSE

- de retenir les entreprises suivantes :
 - ☞ pour le lot 7 – *doublages – cloisons sèches – isolation* : la Sté AGTI pour un montant HT de 19 500 €.
 - ☞ pour le lot 8 – *faux plafonds* : la Sté APM pour un montant HT de 6 500 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint, en charge des Bâtiments, à signer l'ensemble des pièces nécessaires, en lien avec ce marché.

Adoption à l'unanimité.

XIV/ RH – prolongation contrat CDD – service technique

Pour information :

Pour faire face à la prolongation de l'arrêt (accident de travail) d'un agent du service technique, une prolongation du CDD de 15 jours a été signée.

XVI/ -Approbation du PROCES-VERBAL de la séance précédente

Mme la 1^{ère} Adjointe propose l'approbation du procès-verbal et demande si certains souhaitent s'exprimer au préalable.

Approbation à l'unanimité

XVI/ Décisions prises dans le cadre de la délégation de l'article L 2122-22

Rien à signaler

Il est proposé que les points de l'ordre du jour, non traités, seront reportés à un autre Conseil, en l'absence de M. le Maire.

Adoption à l'unanimité

XVII/ Rapports des diverses commissions municipales.

① Mme COURAUD – vie scolaire, vie associative et enfance

- Différents points pour l'organisation du déménagement et réaménagement de la classe de PS et du périscolaire avec une participation technique sur les vacances afin d'ouvrir en sécurité au 5.11.2018.
- Rencontre avec Mme Audoly (Trésorière), en présence de Cécile, pour la gestion des badges de la salle de tennis, de la salle de sports et de l'école. Un point doit être fait avec la Trésorerie pour permettre le remboursement des badges. Une convention avait été signée à l'époque avec le SYPIS pour autoriser la commune à gérer ses badges sur l'équipement « halle de tennis ». L'objectif étant de pouvoir confier la gestion de ses badges à l'association de tennis. Il convient de poursuivre les échanges avant de délibérer – à la fois au niveau de la commune et du SYPIS.
- Rencontre dans les locaux de Loire Layon Aubance, avec les différentes communes, la CAF et le SIRSG pour le futur CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
Le contrat actuel devait se terminer en décembre 2019. Il est envisagé de le terminer un an plus tôt, afin de signer un nouveau contrat, courant 2019, pour 4 ans, et pouvoir, de ce fait, conserver les financements actuels.
Les nouvelles orientations de la CNAF : aucune nouvelle action financée pour les 3 à 25 ans.
- Présente à la projection du film REAM – sur la commémoration – avec les CM2 de St Léger des Bois à St Jean de Linières.
- Réunion avec la référente CAF et les Elus et DGS des communes de St Jean de Linières et St Léger des Bois afin de connaître les modalités de financements sur l'année 2019.
- Réunions JLM – pour les jeunes – avec CSI et les 3 communes : St Jean de Linières – St Martin du Fouilloux et St Léger des Bois
- Rencontre à prévoir avec ELI.
- Présence à l'AG des Elus d'ALM lundi soir à AVRILLE.
- Présence au Conseil d'Ecole – pas de problématique particulière en lien avec l'organisation des services périscolaires. Seule demande : de nouvelles toilettes – côté primaire.
- Réunion de la commission périscolaire, échanges très constructifs.
- Présence à l'AG de l'association AJC (Jardiniers)

② M. BADEAU – urbanisme, entreprises, agriculture et patrimoine

- Plus de réunion – sur le format « commune » - mais désormais sur le format « commune nouvelle » :

- Tous les Elus sont désormais destinataires des CR de réunions.
- Réflexions sur les zonages des « espaces différenciés » : fréquence des tontes.
- Communication à prévoir pour l'entretien de l'espace public – devant chaque habitation.
- Réflexion sur un fleurissement à St Jean, sur les mêmes bases qu'à St Léger
- Prévision d'une acquisition d'un brûleur électrique.
- Le véhicule électrique est disponible. Dès que le règlement sera effectué, il sera livré.
- La battue aux sangliers a été annulée – sur demande de M. le Préfet – car trop près de la route départementale.

③ Mme GRIMAUULT – affaires sociales – aînés – solidarité et lien social

- Le repas des Anciens s'est très bien passé. Le traiteur était le nouveau propriétaire du VIVECO de St Lambert la Potherie

④ M. RASOAMANANA- communication – finances

- 2 dossiers en cours, pour la commune nouvelle : l'AGENDA (format commune nouvelle) et le 1^{er} bulletin de janvier 2019
- Important de communiquer avec les associations sur les demandes de l'imprimeur : des articles qui doivent répondre à un certain nombre de caractères pour pouvoir obtenir une certaine harmonie du bulletin. Beaucoup moins de souplesse sur les délais .

⑤ Mme MARIONNEAU – culture – environnement et patrimoine culturel

- Prochaine réunion de la commission – sur le format communal – mardi prochain.
- Prochaine manifestation, dans le cadre de la saison culturelle : la chorale – dans l'église – le dimanche 16 décembre.
- Retour sur la réunion publique – en présence de CLAP – pour le devenir des « animations culturelles » sur le territoire légérois.

Uniquement 2 Légérois, en dehors des Elus. L'objectif étant de mobiliser des habitants légérois pour rejoindre l'association CLAP.

Il est rappelé, qu'actuellement, la saison culturelle est préparée : sur St Jean de Linières, par l'association CLAP, sur St Léger des Bois, par les Elus de la commission.

Devant ce manque de mobilisation, que pouvons-nous faire ?

CLAP a accepté de « bouger ses lignes » et a accepté de venir travailler sur le territoire de St Léger ... mais sans l'investissement de nouveaux bénévoles, cela paraît difficile ..

La présence de CLAP permet de bénéficier de leurs outils, site internet, réseau d'artistes ce qui pourrait faciliter l'arrivée des nouveaux bénévoles légérois.

Il manque 4 à 5 bénévoles sur St Léger

Ne doit-on pas laisser CLAP organiser les spectacles uniquement sur St Jean et ne plus proposer de spectacles sur St Léger en attendant des bénévoles ??

- Mickaël BILLOT a géré l'animation "CIRQUE" du samedi après-midi. Environ 50 à 60 enfants, en partenariat avec les associations.

Le soir, environ 125 personnes étaient présentes au spectacle. Belle réussite avec des ateliers complets et de bons retours des familles

- Inquiétude des bénévoles de la bibliothèque par rapport à l'accueil – à compter de janvier 2019 – des habitants de St Jean de Linières. Ils ont souhaité rencontrer Mme MARIONNEAU, en tant que référente du réseau LATULU, car ils ont des questions par rapport au nouveau périmètre de notre bibliothèque. Nous avons bien échangé, les réponses ont été apportées. La communication sera importante au premier semestre envers les habitants de St Jean.

Date du prochain CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 13 DECEMBRE 2018 à 20 H

Séance levée à 23h15

Les Secrétaires de séance,

C. COURAUD et C. BADEAU

Les Présidents de séance,

F. POQUIN et C. COURAUD

